

Retard dans la remise de conclusionliquidation de communauté

Par fbauduret, le 16/08/2011 à 10:19

Bonjour,

Dans le cadre d'une procédure de liquidation de communauté, laquelle dure depuis environ 5 ans, mon avocat n'était pas prêt dans la rédaction des conclusions le jour de la clôture, estimant m'a-t-il dit que le dossier allait subir un report, ce qui n'a pas été le cas.

Le différend avec mon ex épouse tient sur notre maison commune, maison qu'elle occupe toujours et qu'elle demande à garder sans contrepartie financière, tandis que moi j'en demande une (environ 45k€).

Aussi mon avocat m'annonce que nous devons maintenant attendre un jugement qui me sera défavorable et que nous pourrons ensuite faire appel. Il me dit aussi reconnaitre une erreur de sa part et qu'il est prêt à solliciter son assurance pour m'indemniser du préjudice, aucun écrit de sa part pour l'instant sur le sujet.

De mon côté je me pose la question d'écrire au bâtonnier ainsi qu'au président du tribunal pour expliquer la situation, mon avocat me dit que toute démarche est inutile avant le jugement.

Néanmoins au vu de sa prestation, je dois dire que la confiance est quelques peu diminuée, aussi je me tourne vers vous afin d'avoir un éclairage différent du sien, car je sens bien que son erreur le met mal à l'aise.

Merci de me répondre, vous pouvez me joindre par téléphone si vous souhaitez des précisions.

Cordialement

Frédéric Bauduret 06 66 35 99 37